



INFORMATIONS SORTIES SKI / SNOWBOARD UNSS DES MERCREDIS

L'association sportive de Jeanne d'Arc propose une activité ski/snowboard le mercredi après-midi.

Ces sorties sont encadrées par des enseignants et des parents d'élèves.

Aucune pratique libre et/ou autonome n'est autorisée. Le port du casque est obligatoire.

Cette activité est ouverte aux élèves licenciés UNSS étant autonome de niveau moyen à bon en ski ou en snowboard.

Programme :

5 sorties sont prévues.

Départ de l'établissement à 11h45 (la dernière heure de cours est écourtée), retour 18h à Jeanne d'Arc. Prévoir pique-nique et goûter.

Mercredi 10 janvier 2024
Mercredi 17 janvier 2024
Mercredi 24 janvier 2024
Mercredi 31 janvier 2024
Mercredi 7 Février 2024

Une rencontre UNSS promotionnelle est prévue en mars 2024.

En cas de mauvais temps une sortie peut être reportée.

Tarifs : CALCUL DU COUT DE L'ACTIVITE (ENTOUREZ VOS CHOIX ET FAIRE LE TOTAL)	
TOUTES et TOUS (transport)	30€
Je ne suis pas déjà licencié UNSS *	Collégien 20€ Lycéen 5€
Je ne dispose pas de matériel	40€
Je ne dispose pas d'un forfait saison Grand Tourmalet	40€
TOTAL	

- Pour les non licenciés, le dossier d'inscription à l'association sportive est à télécharger sur le site de l'établissement.

Le règlement par chèque (uniquement) à l'ordre de l'AS Jeanne d'Arc et le dossier d'inscription sont à retourner avant le 11 Décembre 2023 aux professeurs d'EPS.

Nous ne disposons que de 50 places (encadrement limité).

Madame /Monsieurresponsable légal

de l'élève :Classe :

Autorise mon enfant à participer aux 5 sorties Ski/Snowboard des mercredis après-midi de Jeanne d'Arc

A : le : Signatures



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES SORTIES SKI/SNOWBOARD de JEANNE d'ARC

CE REGLEMENT VAUT POUR LES ELEVES DU COLLEGE ET DU LYCEE

Aucune pratique libre sans encadrement par un ou des adultes accompagnants n'est autorisée sur l'ensemble des sorties de l'association sportive JDA.

Départ 11h45

Retour 18h

- Les élèves doivent pratiquer l'activité par groupes encadrés par un adulte
 - Le port du casque est obligatoire.
 - Hors-piste strictement interdit
- Comportement irréprochable dans le bus et sur les pistes
 - Respect des heures de retour au bus
- Le règlement de l'établissement Jeanne d'Arc s'applique lors de ces mercredis

Mon enfant : s'engage à respecter le règlement et les règles de sécurité propres à la pratique des sports de glisse en station sous peine de radiation sans remboursement des sommes versées.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève

